

**SANCY ARTENSE  
COMMUNAUTÉ**  
**Réunion du Conseil de Communauté**  
**Séance du 05 mars 2008 à Saint Donat**

**Présents :**

	TITULAIRES		SUPPLEANTS		EXCUSES		POUVOIRS	
AVEZE	M.	VERDIER Jean Pierre						
BAGNOLS	M.	MARION Gérard						
	M.	GOIGOUX Jean						
CROS								
LARODDE	M.	TATRY René			M.	CORNEAU Gérard		
LA TOUR	M.	MAYET René						
	M.	GAYT Paul						
ST-DONAT	M.	MARION François						
ST GENES	M.	PERRON Roland						
ST JULIEN	M.	CLAMADIEU Yves						
	M.	BELLAIGUE Daniel						
ST-SAUVES								
SINGLES	M.	VANTALON Jean Jacques	M.	COUDERT Jean				
TAUVES					M.	URLANDE Fernand	M.	GAYT Paul

## Ordre du jour

<b>I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....</b>	<b>3</b>
<b>II. VOTE DU BUDGET.....</b>	<b>3</b>
<b>III. MAISON DES SERVICES PUBLICS / FUTURS LOCAUX SANCY ARTENSE.....</b>	<b>13</b>
<b>IV. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES « SANCY ARTENSE ».....</b>	<b>17</b>
<b>V. ZONE D'ACTIVITÉ DE LA COURTINE.....</b>	<b>18</b>
<b>VI. TRANSPORT.....</b>	<b>20</b>
<b>VII. JARDIN INTERCOMMUNAL.....</b>	<b>22</b>

<b>VIII. LOGEMENTS SOCIAUX.....</b>	<b>23</b>
<b>IX. PAYS DU GRAND SANCY.....</b>	<b>25</b>
<b>X. INFORMATIQUE DES ÉCOLES.....</b>	<b>31</b>
<b>XI. ENTRETIEN DES RIVIÈRES.....</b>	<b>32</b>
<b>XII. BUS DES MONTAGNES.....</b>	<b>33</b>
<b>XIII. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>33</b>

***Le Conseil Communautaire s'est déroulé le 05 mars 2008 à Saint Donat sous la Présidence de Monsieur GAYT.***

***Le Compte-rendu du Conseil de Communauté du 23 janvier 2008 est approuvé.***

***Désignation d'un secrétaire de séance : M. MAYET.***

## I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

### **Présentation et vote du compte administratif 2007 et du compte de gestion:**

cf. annexe jointe.

Le Conseil désigne Monsieur GOIGOUX comme Président de séance pour le vote du CA pendant que le Président se retire.

***Le Conseil vote à l'unanimité le compte administratif proposé par le Président, le compte de gestion 2007 proposé par le Receveur et l'affectation des résultats de fonctionnement.***

## II. VOTE DU BUDGET

Le Président présente le projet de budget 2008, en indiquant que celui-ci découle du Débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 23 janvier dernier.

### **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Saint Donat:**

Taux prévisionnel : 8,06 voté le 5 mars par le SICTOM des Couzes

Produit attendu: 26 600€ pour Saint Donat et Saint Genès Champespe (inscription 27000 au BP)

***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagère.***

### **Taux de Taxe Professionnelle 2007: 14,53%**

Proposition pour 2008: 14,53%

*Rappel Uniformisation du taux de TP pour Saint Genès en 4 ans, soit:*

2005	22,52%
2006	20,52%
2007	18,52%
2008	16,52%
2009	14,53%

***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le taux de taxe professionnelle pour l'année 2008, 14,53%.***

## Présentation du budget 2008 avec affectation des résultats de fonctionnement 2007:

### ● Projets inscrits dans le BP 2008:

#### ○ **En fonctionnement:**

##### Services nouveaux créés en 2008:

- prévision d'une animation pour l'été 2008 du **jardin conservatoire** à Bagnols, et de son entretien,
- création du service "**transport**" pour l'organisation du transport intrascolaire en direction des équipements intercommunaux.

##### Rappel des services présents au BP:

- **service "général"**, incluant notamment pour 2008 la cotisation au Pays du Grand Sancy (10 000€) et la subvention allouée au CIAS (65 000€),
- **service "jeunesse"**: PEL; organisation de la Foire aux loisirs,
- **service "communication - formation"**: formation des élus, cartes de vœux, lettres de la Cté, et pour 2008, prévision de la création d'un Guide pratique pour la ludothèque-médiathèque,
- **service "économie"**: prévision d'une animation pour le foncier agricole, communication pour la pépinière et la zone d'activité de La Courtine, etc.
- **service "tourisme"**, prévision de 130 000€ de subvention allouée à l'Office de Tourisme,
- **service "urbanisme"**: 2ème année de l'OPAH,
- enfin, **services "médiathèque", "ludothèque", "multimédia", "ordures ménagères", "sports"**,

#### ○ **En Investissement:**

##### Projets inscrits et proposés pour 2008

- **Signalisation touristique**: renouvellement de la micro-signalisation et mise en place d'un Relais Informations Services à Saint Genès Champespe,
- **Acquisitions**: matériel informatique de l'Office de tourisme et de la Cté, acquisition d'un véhicule de remplacement pour le portage de repas,
- **Matériel informatique des écoles**,
- **Dessertes forestières**: projets de Saint Sauves, Cros, Tauves et Saint Donat,
- **Jardin conservatoire à Bagnols**: tranche 1 et prévision pour la tranche 2 en fin d'année,
- **Randonnées**: aménagements pour la jonction équestre,
- **Complexe sportif**: fin des travaux pour le drainage, le chauffage du boulodrome, prévisions d'une signalétique,
- **Mise en réseau des bibliothèques**: prévisions de Larodde et La Tour d'Auvergne,
- **Résidence d'artistes**: mise en oeuvre des travaux,
- **Maison des services**: travaux et aménagements,
- **Outils de communication**: plaquette de communication Sancy Artense à terminer,
- **Étude rivières**: en vue de l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien des rivières.

- **Projets inscrits dans les budgets annexes 2008:**
  - **Budget annexe: logements sociaux**
    - Logements sociaux de Cros, Singles et Saint Donat, en investissement,
    - Cros, Singles, Saint Donat et Bagnols en fonctionnement.
  - **Budget annexe: pépinière d'entreprises**
    - mise en oeuvre des travaux pour 2008
  - **Budget annexe: multiples ruraux**
    - fonctionnement des multiples de St Julien et de St Donat,
  - **Budget annexe: ZA La Courtine**
    - prévision de la vente des lots.

<b>BUDGET PRINCIPAL 2008</b>				
<b>Section d' Investissement</b>				
Code Chapitre	LibelleArticle	Restes à réaliser	nouveaux crédits	Total Budget 2008
<b>DEPENSES</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. Report	0,00	27 671,55	27 671,55
020	dépenses imprévues Invest		96 465,43	96 465,43
16	Emprunts et autres dettes		27 610,00	27 610,00
20	Immobilisations incorporelles	9 647,81	84 068,00	93 715,81
21	Immobilisations corporelles	11 000,00	144 740,00	155 740,00
23	Immobilisations en cours	205 628,82	1 090 000,00	1 295 628,82
204	Subventions aux budgets annexes		216 095,39	216 095,39
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	80 000,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00
		<b>226 276,63</b>	<b>1 766 650,37</b>	<b>1 992 927,00</b>
<b>RECETTES</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. Report			0,00
10222	FCTVA		167 554,10	167 554,10
1068	Excédents de Fonct affecté			0,00
13	Subventions d'équipement	480 779,41	311 838,00	792 617,41
16	Emprunts			0,00
040	Opérations d'ordre entre sections		50 899,00	50 899,00
041	Opérations patrimoniales			0,00
021	Virement de la section de fonct		981 856,49	981 856,49
		<b>480 779,41</b>	<b>1 512 147,59</b>	<b>1 992 927,00</b>









**BUDGET PRINCIPAL 2008**  
**Section de Fonctionnement**

**DEPENSES**

011	Charges à caractère général	253 365,00
012	Charges de personnel	327 728,00
014	Atténuation de produits	704 288,00
65	Autres charges de gestion courante	322 289,44
66	Charges financières	29 489,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>73 893,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section	50 899,00
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'Invest.</b>	<b>981 856,49</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 753 807,93</b>

**RECETTES**

013	Atténuation de charges	23 440,00
70	Produits des services	351 200,00
73	Impôts et taxes	692 248,00
74	Dotations et participations	503 050,00
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	80 000,00
<b>002</b>	<b>Excédent ant reporté fonct</b>	<b>1 100 869,93</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 753 807,93</b>

M. MARION François souhaite connaître le détail du service "Communication Formation".

M. COUDERT s'interroge quant à la différence entre le montant des dépenses de fonctionnement du Compte Administratif  
1 600 242,48€,  
et le montant des dépenses de fonctionnement du BP 2008: 2 753 807,93€

M. TATRY accompagné de M. MARION François lui indiquent que la différence s'explique du fait du report du résultat de clôture 2007 de: 1 100 869,93€.

## BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX- INVESTISSEMENT

Sens	Code Chapitre	LibelleArticle	Restes à réaliser	Propositions nouveaux crédits	Total Budget 2007
D	001	Solde d'exécution d'inv. Report			- €
D	020	dépenses imprévues Invest		5 000,00 €	5 000,00 €
D	16	Emprunts et autres dettes		5 196,00	5 196,00 €
D	20	Immobilisations incorporelles			- €
D	21	Immobilisations corporelles			- €
D	23	Immobilisations en cours	478 036,64 €	137 706,36 €	615 743,00 €
	Opération 11	BAGNOLS	6 602,07 €	30 000,00	36 602,07 €
	Opération 12	SAINT-DONAT	119 845,72 €	9 654,28	129 500,00 €
	Opération 13	SINGLES	218 769,19 €	63 871,81	282 641,00 €
	Opération 14	CROS	132 819,66 €	34 180,27	166 999,93 €
D	040	Opérations d'ordre entre sections		3 786,00	3 786,00 €
D	041	Opérations patrimoniales			- €
<b>TOTAL</b>			<b>478 036,64 €</b>	<b>151 688,36 €</b>	<b>629 725,00 €</b>
R	001	Solde d'exécution d'inv. Report	27 446,99 €		27 446,99 €
R	1068	Excédents de Fonct			- €
R	13	Subventions d'équipement	204 303,40 €	- €	204 303,40 €
	Opération 11	BAGNOLS	68 903,40 €		68 903,40 €
	Opération 12	SAINT-DONAT	21 100,00 €		21 100,00 €
	Opération 13	SINGLES	87 200,00 €		87 200,00 €
	Opération 14	CROS	27 100,00 €		27 100,00 €
R	13	Subvention équilibre bud princ		98 598,61	98 598,61 €
R	16	Emprunts		279 358,00	279 358,00 €
	Opération 11	BAGNOLS			- €
	Opération 12	SAINT-DONAT			- €
	Opération 13	SINGLES		178 619,00	178 619,00 €
	Opération 14	CROS		100 739,00	100 739,00 €
R	040	Opérations d'ordre entre sections		20 018,00	20 018,00 €
R	041	Opérations patrimoniales			- €
R	021	Virement de la section de fonct			- €
<b>TOTAL</b>			<b>231 750,39 €</b>	<b>397 974,61 €</b>	<b>629 725,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - FONCTIONNEMENT

D	002	Déficit ant reporté fonc	23 610,91 €		23 610,91 €
D	011	Charges générales	- €	21 260,00 €	21 260,00 €
D	66	Charges financières		16 563,00	16 563,00 €
D	42	Opérations ordres entre sections		20 018,00	20 018,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 610,91 €</b>	<b>57 841,00 €</b>	<b>81 451,91 €</b>
R	7475	subv équilibre	- €	48 975,91 €	48 975,91 €
R	75	Loyers		28 690,00 €	28 690,00 €
R	042	Opérations d'ordres entre sections		3 786,00 €	3 786,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- €</b>	<b>81 451,91 €</b>	<b>81 451,91 €</b>

Le Président précise que seuls 4 logements sociaux à Bagnols sur 6 sont loués, ce qui explique pour partie le déficit de fonctionnement 2007 reporté.

## BUDGET ANNEXE MULTIPLES RURAUX - INVESTISSEMENT

Sens	Code Chapitre	LibelleArticle	Restes à réaliser	Propositions nouveaux crédits	Total Budget 2008
D	001	<b>Solde d'exécution d'inv. Report</b>		<b>166 092,79 €</b>	<b>166 092,79 €</b>
D	020	<b>dépenses imprévues Invest</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
D	16	Emprunts et autres dettes		15 935,00	15 935,00 €
D	20	Immobilisations incorporelles			- €
D	21	Immobilisations corporelles			- €
D	23	Immobilisations en cours	12 806,53 €	14 899,68 €	27 706,21 €
	Opération 11	Saint-Donat Commerce	7 961,79 €	3 700,00	11 661,79 €
	Opération 12	Saint-Donat Logement	4 550,82 €	6 499,68	11 050,50 €
	Opération 13	Saint-Julien Commerce	195,95 €	1 100,00	1 295,95 €
	Opération 14	Saint-Julien Logement	97,97 €	3 600,00	3 697,97 €
D	040	Opérations d'ordre entre sections		3 322,00	3 322,00 €
D	041	Opérations patrimoniales			- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>12 806,53 €</b>	<b>202 749,47 €</b>	<b>215 556,00 €</b>
R	001	Solde d'exécution d'inv. Report			- €
R	1068	<b>Affectation excédent fonct 2007</b>		<b>30 074,42</b>	<b>30 074,42 €</b>
R	13	Subventions d'équipement	24 885,80 €		24 885,80 €
	Opération 11	Saint-Donat Commerce	10 054,80 €		10 054,80 €
	Opération 12	Saint-Donat Logement	14 831,00 €		14 831,00 €
	Opération 13	Saint-Julien Commerce			- €
	Opération 14	Saint-Julien Logement			- €
R	13	<b>Subvention équilibre bud princ</b>		<b>86 896,78</b>	<b>86 896,78 €</b>
R	16	Emprunts			- €
R	040	Opérations d'ordre entre sections		9 946,00	9 946,00 €
R	041	Opérations patrimoniales			- €
R	021	<b>Virement de la section de fonct</b>		<b>63 753,00 €</b>	<b>63 753,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>24 885,80 €</b>	<b>190 670,20 €</b>	<b>215 556,00 €</b>

## BUDGET ANNEXE MULTIPLES RURAUX - FONCTIONNEMENT

D	011	Charges générales	- €	5 450,00 €	5 450,00 €
D	66	Charges financières		4 659,00 €	4 659,00 €
D	023	<b>Virements section invest</b>	- €	<b>63 753,00 €</b>	<b>63 753,00 €</b>
D	042	Opérations d'ordre entre sections		9 946,00 €	9 946,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>- €</b>	<b>83 808,00 €</b>	<b>83 808,00 €</b>
R	002	<b>Excédent ant. Reporté</b>	- €		- €
R	74	Subventions		63 711,00 €	63 711,00 €
R	752	Revenus des immeubles	- €	16 775,00 €	16 775,00 €
R	042	Opérations d'ordre entre sections		3 322,00 €	3 322,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>- €</b>	<b>83 808,00 €</b>	<b>83 808,00 €</b>

Le Président souligne que le Multiple rural de Saint Julien fonctionne très bien, ce qui explique notamment l'excédent de fonctionnement reporté. Il informe le Conseil des quelques difficultés de fonctionnement qu'il y a eu avec le Multiple de Saint Donat.

## BUDGET PRIMITIF 2008 – ZA LA COURTINE

Sens	Code Chapitre	Libelle Article	Crédits de report	Propositions nouveaux crédits	Total Budget 2008
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D	011	Déficit reporté		392 944,03	392 944,03 €
D	16	Remboursement Emprunt		327 804,27	327 804,27 €
D	040	Opérations d'ordre entre sections		923 929,03	923 929,03 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			- €	1 644 677,33 €	1 644 677,33 €
R	040	Opérations d'ordre entre sections		1 644 677,33	1 644 677,33 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			- €	1 644 677,33 €	1 644 677,33 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D	011	Achat de terrains		70 000,00 €	70 000,00 €
D	011	Travaux		127 600,00 €	127 600,00 €
D	66	Charges financières		8 385,00 €	8 385,00 €
D	042	Opérations d'ordre entre sections		1 644 677,33	1 644 677,33 €
D	043	Opérations d'ordre intérieur section		8 385,00	8 385,00 €
<b>TOTAL</b>			- €	1 859 047,33 €	1 859 047,33 €
R	70	Vente de terrains		614 760,00 €	614 760,00 €
R	74	Subventions		311 973,30 €	311 973,30 €
R	042	Opérations d'ordre entre sections		923 929,03	923 929,03 €
R	043	Opérations d'ordre intérieur section		8 385,00	8 385,00 €
<b>TOTAL</b>			- €	1 859 047,33 €	1 859 047,33 €

M. TATRY souhaite avoir des précisions quant à l'état d'avancement des ventes des terrains. Le Président informe qu'une première réunion a lieu lundi 10 mars, avec pour ordre du jour la vente de 5 lots.

Il ajoute qu'à ce jour, la Communauté a des contacts sérieux pour la vente de nouveaux lots.

M. MARION François propose qu'un compromis de vente soit signé avec la mention "sous réserve que le projet aboutisse".

Le Président ajoute que les ventes réalisées permettront de rembourser le prêt relais qui arrive à son terme en octobre 2008.

## BUDGET PRIMITIF 2008 – PEPINIERE D'ENTREPRISES

Sens	Code Chapitre	LibelleArticle	Crédits de report	Propositions nouveaux crédits	Total Budget 2007
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D	001	Déficit 2007 reporté	25 546,39		25 546,39 €
D	21	Mobilier		20 000,00 €	20 000,00 €
D	23	Travaux	62 692,04	796 261,57	858 953,61 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>88 238,43 €</b>	<b>816 261,57 €</b>	<b>904 500,00 €</b>
R	23	Subventions	276 000,00	425 715,00	701 715,00 €
R	16	Emprunt		172 185,00	172 185,00 €
R	204	Subvention d'équilibre		30 600,00	30 600,00 €
R	021	Virement de la section de fonct			
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>276 000,00 €</b>	<b>628 500,00 €</b>	<b>904 500,00 €</b>

Le Président informe que la pépinière ne sera pas opérationnelle avant janvier 2009, ce qui explique qu'aucune somme ne soit prévue en fonctionnement.

Pour l'investissement, il énumère les subventions inscrites au présent budget:

- 138 000€ de l'Etat,
- 138 000€ du Conseil Général,
- 207 240€ du Conseil Régional,
- 218 475€ de l'Europe au titre du FEDER.

Pour la part d'autofinancement, la Communauté sollicitera un emprunt.

***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'année 2008, par nature et par chapitre en fonctionnement, par chapitre et par opération en investissement.***

### III. MAISON DES SERVICES PUBLICS / FUTURS LOCAUX SANCY ARTENSE

→ ***Avenant entreprise PERUGNEAU Lot Plomberie***

Travaux supplémentaires en raison d'une fuite des sanitaires au 1er étage.

Montant marché initial:	17 860,98€ HT
Avenant	445,54€ HT
Nouveau montant du marché:	18 306,52€ HT

Soit une augmentation de: 2,49%

La CAO du 5 mars propose de valider cet avenant.

***Le Conseil de Communauté entérine l'avenant de l'entreprise PERUGNEAU.***

→ **Compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 5 mars 2008**

**Consultation pour l'aménagement des bureaux de la Maison des services et de la Communauté,**

Consultation lancée selon une procédure adaptée (art. 28 du CMP), le 05 février 2008,

Réception des offres, le 03 mars 2008,

Candidats consultés:

BUREAU SERVICES	UGAP
FABREGUES	JPG
DACTYL BUREAU	DISTRIBUREAU
CALIPAGE	PGDIS
EUROSIT BUREAUCLASS	CAMIF COLLECTIVITES

Critères de sélection des offres:

1. prix	50%
2. délais de livraison et garantie	30%
3. qualité du contenu de l'offre	20%

Estimation financière: 15 000€

Offres reçues:

AMBIANCE,	12 069,00€ HT Hors variantes
DACTYL BUREAU	11 171,00€ HT
DISTRIBUREAU,	11 443,73€ HT
UGAP	12 603,27€ HT
CALIPAGE	7 936,04€ HT
LA CAMIF COLLECTIVITES	11 699,81€ HT
FABREGUE	14 701,00€ HT

**Analyse des offres.**

Conformément à l'analyse des offres réalisée, l'offre de DISTRIBUREAU, au regard des critères de sélection, est l'offre la "mieux disante".

**La Commission d'Appel d'offres réunie ce jour, propose d'entériner la proposition de DISTRIBUREAU.**

**Le Conseil de Communauté entérine la proposition de la CAO et décide de retenir DISTRIBUREAU comme fournisseur de mobilier de la maison des services publics et locaux de Sancy Artense.**

→ **Compte-rendu de la commission cadre de vie du 27 février 2008**

**Ordre du jour:**

- **convention de partenariat** entre Sancy Artense Communauté et les partenaires des permanences de la maison des services,
- établissement d'un **loyer** à ces structures, correspondant aux services apportés.

**Loyer proposé:** 7,50€ la demi-journée.

**Services proposés:** Un bureau aménagé, un accès à Internet en illimité, un accès à la téléphonie, un accès à l'imprimante / photocopieuse (copies exclusivement en noir et blanc), la mise à disposition d'un ordinateur doté d'Open Office et d'internet.

La Communauté n'est pas responsable des données propres à la structure.

Le Président donne lecture du projet de convention:

**Projet de convention:**

**CONVENTION ENTRE SANCY-ARTENSE COMMUNAUTE  
et**

**ENTRE :**

Sancy-Artense Communauté, représentée par son Président,

**ET :**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux de la Maison des services publics auprès de\_\_\_\_\_

**ARTICLE 2: DISPOSITIONS FINANCIERES**

Sancy-Artense Communauté met à disposition, selon une contribution financière déterminée en annexe jointe, de\_\_\_\_\_, un bureau de la Maison des services publics, à La Tour d'Auvergne.

\_\_\_\_\_ s'engage :

A verser à la COMMUNAUTE DE COMMUNES SANCY ARTENSE, une contribution financière définie selon l'annexe jointe et correspondant aux services proposés et aux frais de fonctionnement engendrés par cette maison des services publics (consommations d'électricité, chauffage, assurances, entretien, internet, téléphonie...);

A indemniser la COMMUNAUTE DE COMMUNES pour les dégâts matériels éventuellement commis ;

**Le loyer proposé est susceptible de variations. En effet, les tarifs pourront être réévalués en fonction des variations de charges en plus ou en moins.**

**ARTICLE 3: CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION**

L'occupation des locaux par \_\_\_\_\_ aura lieu les \_\_\_\_\_.

La mise à disposition concerne le bureau suivant :

- 1.bureau 1 (au niveau de l'accueil)
- 2.ou bureau 2 (proche du point visio)

Par délibération du conseil communautaire du 5 mars 2008, le forfait choisi par \_\_\_\_\_ est....., soit .....€ pour la période définie dans l'article 5.

Ce montant sera facturé tous les 6 mois.

### **ARTICLE 3 BIS:**

Sancy Artense Communauté met à disposition de \_\_\_\_\_, (compris dans le forfait proposé):

1. accès à Internet en illimité,
2. accès à la téléphonie,
3. accès à l'imprimante / photocopieuse. Les copies seront exclusivement en noir et blanc.
4. mise à disposition d'un ordinateur doté d'Open Office et d'internet. La Communauté n'est pas responsable des données propres à \_\_\_\_\_

### **ARTICLE 4:**

\_\_\_\_\_ s'engage à souscrire une prime d'assurance concernant :

1. les risques locatifs (incendie et dégât des eaux)
  2. la responsabilité civile du fait de l'activité,
- afin de pallier toutes dégradations des locaux, ainsi que toutes dégradations ou vols, lors de l'activité effectuée au sein de la Maison des services publics.

### **ARTICLE 5: EXECUTION DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre N et renouvelable par tacite reconduction.

Toute modification de la présente convention sera assujettie à demande préalable auprès de Sancy Artense Communauté et fera l'objet d'un avenant.

La présente convention peut être dénoncée :

Par la COMMUNAUTE DE COMMUNES SANCY ARTENSE, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement de la gestion de la maison des services publics ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à \_\_\_\_\_

Par \_\_\_\_\_, 2 mois avant la fin de la période de réservation ou en cas de force majeure, par lettre recommandée adressée au Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

**FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES, A LA TOUR D'Auvergne, le**

**POUR SANCY-ARTENSE COMMUNAUTE  
LE PRESIDENT :**

**POUR \_\_\_\_\_,  
LE PRESIDENT :**

M. MARION François exprime son désaccord quant à l'article 4: les structures n'ont pas à solliciter un nouveau contrat d'assurance pour tenir des permanences à la Maison des services.

M. VERDIER accompagné de M. TATRY et M. GOIGOUX, estime que les organismes concernés sont déjà assurés; la convention permet de cadrer les choses et de les responsabiliser.  
Le Président ajoute que seul l'Etat est son propre assureur, les autres structures sont en effet assurées pour ce type d'objet.

M. MAYET précise, en citant l'exemple du Trésor Public et de la Mission Locale, que la convention a tout intérêt à être précise.

La mission locale tient une permanence d'une demi journée par semaine à La Tour d'Auvergne. La Commune met à disposition un bureau à titre gracieux. La contribution financière au sein de la



Maison des services permettra à ce type de structures d'être plus responsable quant à l'utilisation des locaux.

**Le Conseil de Communauté entérine la contribution financière qui sera demandée aux organismes qui feront des permanences au sein de la Maison des services publics. A l'exception de M. MARION François, le Conseil de Communauté entérine la convention signée entre Sancy Artense Communauté et l'organisme concerné.**

#### **IV. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES « SANCY ARTENSE »**

##### **Rappel du plan de financement:**

<b>Coût de revient prévisionnel HT:</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux:	780 800,00€ HT	Etat	138 000,00€
Honoraires:	93 100,23€ HT	Région	207 240,00€
		Département	138 000,00€
		<b>Feder</b>	<b>218 475,00€</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>172 185,23€</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>873 900,23€ HT</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>873 900,23€</b>

Le Président précise que le montant de l'emprunt correspondant à l'autofinancement dépendra de l'obtention de la subvention FEDER (218 475 €).

Cette subvention permettra d'avoir un taux de subvention égal à 80%.

##### **En fonction de l'obtention du FEDER, la demande d'emprunt sera de:**

172 185,23€ ou de

390 660,23€ ou de

235 660,23€ et 155 000€ de fonds propres qu'il est possible d'allouer.

M. MARION François souhaite connaître les conditions pour l'obtention de la subvention FEDER.

Le Président répond qu'à priori toutes les conditions sont remplies par la Communauté et que la réponse du Comité FEDER devrait intervenir le 14 mars.

M. TATRY interroge le Président sur le montant prévisionnel des loyers.

Le Président informe M. TATRY que les loyers devraient s'approcher de 2,68 €/m<sup>2</sup>.

M. TATRY indique qu'un prêt d'une durée de 15 ans devrait être suffisant.

**Le Conseil de Communauté autorise le Président à solliciter un emprunt pour le projet de création d'une pépinière d'entreprises.**

## V. ZONE D'ACTIVITÉ DE LA COURTINE

- **État d'avancement de la commercialisation des lots.**

Le Président présente l'état d'avancement de la commercialisation des lots de la ZA de la Courtine. La signature de la vente de 5 lots de la ZA de la Courtine doit avoir lieu au mois de mars.

Le 10 mars à 14h à la Tour d'Auvergne sera signée la vente des lots suivants:

- Parcelle: n° 97 (lot n°1) et 98 (lot n°2), d'une surface respective de 43 a 92 et 39 a 27. Acheteur: entreprise **ACML (M. LYAUDET)** au prix de 10 € m<sup>2</sup> soit **43 920 €** et **39 270 €** soit un total: **83 190 €**.

- Parcelle: n° 99 (lot n°3) , et 101 (lot n°5) (section XK) d'une surface respective de 44 a 58 et 37 a 93. Acheteur: **entreprise Lyaudet TP/Carrières (M. GUINTOLI)** au prix de 10€ m<sup>2</sup> soit **44 580 €** et **37 930 €** soit un total de **82 510 €**.

Enfin, la signature de la vente de la parcelle n° 100 (lot n°4) d'une surface de 35 a 30, à la SCI les ACACIAS (M. ESPINASSE) au prix de 10€ le m<sup>2</sup> soit **35 300 €** devrait intervenir d'ici la fin du mois de mars.

Il reste donc 10 lots commercialisables.

M.TATRY demande le montant que représente la vente de ces 5 lots.

Le Président répond que le montant de ces trois ventes (5 lots) est de 201 100 €.

Le Président précise que deux porteurs de projet se sont montrés intéressés par un lot de la zone d'activité et désireraient bénéficier d'un droit d'option sur ces terrains, en attendant le bouclage de leur projet.

Le Président insiste sur le fait que désormais, la réservation d'un terrain se fait par le biais d'une lettre d'intention d'achat, et donne lecture des courriers.

Il s'agit de:

- **M. Sébastien BONY.**

Dans le but de créer un commerce de négoce agricole, M. BONY a envoyé à la Communauté de commune une lettre d'intention d'achat pour la parcelle n° 104 (lot n°7) d'une surface de 41 a 99.

M. BONY désirerait un droit d'option jusqu'en août **2008**.

- **Mme Patricia GUILLAUME.**

Dans le but de créer un centre de contrôle technique, Mme GUILLAUME a envoyé à la Communauté de commune une lettre d'intention d'achat pour la parcelle n° 107 (lot n°10) d'une surface de 36 a 88.

Mme GUILLAUME désirerait un droit d'option jusqu'en juin **2008**.

Enfin, quelques entreprises sont en contact avec la communauté pour de futurs éventuels achats.

M. BELLAIGUE regrette qu'il n'existe pas de document présentant l'ensemble des zones d'activité de la Communauté de communes.

Il fait remarquer qu'il serait intéressant de transmettre la plaquette Sancy Artense à la Communauté de communes du Pays des Côtes de Combrailles, afin qu'elle soit transmise aux porteurs de projets non intéressés par la ZA de Combronde.

Le Président rappelle qu'une pochette présentant l'ensemble du territoire est transmise à l'ensemble des porteurs de projets. Il précise que le site internet de la Communauté de Communes présente également l'ensemble des Zones d'Activités.

***Le Conseil de Communauté autorise le Président à accorder un droit d'option à M. Sébastien BONY pour la parcelle n° 104 (lot n°7) jusqu'en août 2008 ainsi qu'à Mme Patricia GUILLAUME, pour la parcelle n° 107 (lot n°10) jusqu'en juin 2008***

● **Éclairage de la ZA de la "Courtine", Tranche 2**

Le Président rappelle qu'en vue de la réalisation de la Tranche 2 de l'aménagement de la ZA de la Courtine, le SIEG du Puy-de-Dôme, auquel la collectivité est adhérente, a envoyé le 4 décembre 2007, un devis estimatif et les plans des travaux d'éclairage public.

Cependant, au regard de cet avant-projet de travaux, il s'est avéré que celui-ci ne prenait pas en compte les besoins réels exprimés par le Conseil de communauté lors d'une délibération du 18 janvier 2006 (la Communauté de communes souhaitant limiter l'éclairage public à la zone proprement dite, autrement dit à la voie interne, ainsi que limiter l'éclairage prévu sur la départementale uniquement au niveau de l'entrée de la ZA).

Le SIEG a donc renvoyé un courrier en date du 5 janvier 2008 en rectifiant son offre et présentant un nouvel avant projet de ces travaux comprenant un devis estimatif et un plan de travaux d'éclairage public..

Le Président précise que l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **24 000€ HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60% du montant H.T. et en demandant à la communauté une participation égale à 40% de ce montant, majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses soit:

$$24\ 000 \times 0,40 + 4\ 704,00 = \mathbf{14\ 304,00\ €}$$

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du compte définitif.

M. MAYET précise que le montant de la TVA est récupéré ensuite par la collectivité.

Le Président présente les plans de travaux d'éclairage public transmis par le SIEG.

M. BELLAIGUE, après avoir consulté les plans, estime qu'il conviendrait d'éclairer également la voie communale afin que soient éclairées les parcelles appartenant actuellement à la commune de Saint Julien Puy Lavèze.

Le Président propose de valider dans un premier temps le projet actuel et d'étudier, lors d'une deuxième tranche, la possibilité d'éclairer la voie communale.

**Le Conseil de Communauté décide:**

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'Eclairage Public,
- de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la collectivité au financement des dépenses à 14 304,00 euros et d'autoriser le Président à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

## **VI. TRANSPORT**

### **→ Compte-rendu de la commission cadre de vie du 27 février 2008**

Le Président donne lecture de la convention qui sera signée avec les écoles pour l'organisation du transport intercommunal.

#### CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT INTRASCOLAIRE A DESTINATION DES EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Entre

M. Paul GAYT, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES de SANCY ARTENSE,  
autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2007,

d'une part,

et

L'Ecole de .....

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

L'Ecole utilise le service de transport intrascolaire pour ses élèves à destination des équipements intercommunaux organisé par Sancy Artense Communauté et réalisé par le transporteur LES RAPIDES DU SANCY dont le siège est à CHASTREIX dans les conditions définies à l'article III et exclusivement pour les déplacements suivants :

- transport à destination de la Médiathèque intercommunale de Tauves
- transport à destination de la Ludothèque intercommunale de Bagnols
- transport à destination du Complexe sportif de La Tour d'Auvergne

#### ARTICLE I – OBJET DU TRANSPORT

Sancy Artense Communauté met à disposition à titre gracieux ce type de déplacement à la condition que l'objet soit pédagogique et en rapport avec la raison d'être de l'équipement.

#### ARTICLE 2 - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

1. Préalablement à l'utilisation du service de transport, l'ECOLE reconnaît :

Avoir en sa possession toutes les assurances des élèves couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation du service.

2. Au cours de l'utilisation du service de transport mis à sa disposition, l'ECOLE s'engage :  
à contrôler les entrées et les sorties des élèves participants aux déplacements,

à faire respecter les règles de sécurité aux élèves,

#### ARTICLE II - DISPOSITIONS FINANCIERES

Ce service est proposé par Sancy Artense Communauté à titre gracieux.

Le transporteur a pour obligation de mettre à disposition du matériel en bon état afin d'assurer le service public.

L'école est responsable du bon état du matériel, toute dégradation lui sera directement facturée.

#### ARTICLE III - CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

L'ECOLE dispose :

D'un car de 55 places ou d'un minibus de 19 places selon le nombre d'élèves.

pour la période du mois de février jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Dans la limite de 3 accès par classes.

L'ECOLE s'engage :

A respecter et faire respecter la propreté des véhicules utilisés ;

A ne pas dégrader les véhicules

A distribuer les fiches de demande de transport aux enseignants afin de faire parvenir à la Communauté la (ou les) demandes de transport au minimum 1 mois avant le déplacement prévu.

Toute demande sera refusée si ce délai n'est pas respecté.

A n'utiliser ce transport que pour les élèves. Sancy Artense Communauté se réserve le droit, par le biais du transporteur, de vérifier le nombre et la qualité des personnes (enfants/accompagnateurs) effectivement dans le bus. Des statistiques pourront ainsi être réalisées en fin d'année.

#### ARTICLE IV - EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 01/02/2008 au 03/07/2008.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention peut être dénoncée :

Par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SANCY ARTENSE, à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service de transport intrascolaire ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'ECOLE.

Par l'ECOLE, par lettre recommandée adressée au Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Fait en deux exemplaires, à LA TOUR D'AUVERGNE, le.....  
2008.

Le Président  
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Paul GAYT

Le Directeur de l'école

***Le Conseil de Communauté entérine la présente convention.***

## VII. JARDIN INTERCOMMUNAL

### → Compte rendu de la Commission d'appel d'offres du 21 février 2008

Plusieurs solutions sont proposées pour permettre l'arrosage du potager à Bagnols.

### → Raccordement au réseau d'eau potable:

Devis établi par Le Monnier:

**3 921,15€ HT soit 4 689,69€ TTC**

### → Acquisition et installation d'une pompe électrique reliée à l'étendue d'eau.

Après diagnostic du terrain par un sourcier, il s'avère qu'une source pérenne existe. Une pompe électrique permettrait alors de capter cette eau, de la stocker dans l'étendue d'eau, et d'arroser le jardin.

Étant donné que le terrain a été viabilisé par la commune de Bagnols, un devis a été établi comme suit :

Entreprise BOYER	3 300,00€HT cf. avenant ci-dessous
EDF	400,00€HT
Entreprise électrique	1 809,00€HT
<b>TOTAL</b>	<b>5 509,00€HT</b>

La première solution de raccordement au réseau d'eau potable est jugée peu écologique. De plus, le raccordement risquerait de priver d'eau les habitations situées en aval du réseau.

**La Commission d'Appel d'Offres propose que le Conseil Communautaire entérine la solution d'arrosage par pompage électrique.**

**Le Conseil Communautaire entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.**

### Avenant à l'entreprise BOYER:

Le panneau de chantier n'avait pas été prévu dans le cahier des charges.

Devis pour un panneau:	850,00€ HT
Travaux supplémentaires pour installation de la pompe électrique	3 300,00€HT

Marché initial de l'entreprise BOYER:	129 499,60€HT
Nouveau montant du marché soit une augmentation de 3,20%	133 649,60€ HT

Il manque 70m3 de terre.

Devis	1 400,00€ HT
-------	--------------

**La Commission d'Appel d'Offres propose que le Conseil Communautaire entérine l'avenant au contrat de l'Entreprise Boyer. Concernant l'ajout de terre, il est demandé à la Communauté d'essayer de trouver 70m3 via l'équipe de chantier insertion avant d'inclure la somme à l'avenant présenté.**

**Le Conseil Communautaire entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.**

## VIII. LOGEMENTS SOCIAUX

→ Compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 21 février 2008

- **CROS**

**Avenant marché CSPS: Transfert du marché de coordination**

La Société CSBTP - Coffion - a manifesté le souhait de cesser son activité de Coordination Sécurité et Protection de la Santé. Afin d'assurer la mission que Sancy Artense lui a confié, la société CSBTP s'est rapprochée de la société NORISKO CONSTRUCTION.

L'opération a donc pour conséquence juridique de substituer la société **NORISKO** à la société **CSBTP** par changement de titulaire de marché.

*La Commission d'Appel d'Offres propose d'entériner la présente modification au marché de la société CSBTP: changement de titulaire.*

*Le Conseil de Communauté valide la proposition de la CAO.*

**Étude complémentaire:**

Pour la garantie du bâtiment, il est obligatoire de mener une étude de sol. L'objet de cette étude sera de garantir les fondations à la réception du chantier.

En conséquence, le BET Structure pour cette étude des fondations, l'économiste pour le nouveau descriptif et quantitatif proposent une nouvelle proposition d'honoraires.

<b>Devis SOL SOLUTION:</b>	<b>1 400,00€ HT excavations faites par Fereyrolles</b>
TVA 19,6%	274,40€ HT
<b>TOTAL TTC:</b>	<b>1 674,40€ TTC</b>

*La Commission d'Appel d'Offres propose de mener cette étude de sol.*

*Le Conseil de Communauté valide la proposition de la CAO.*

**Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre:**

<b>BET STRUCTURE</b> pour la nouvelle étude béton:	800,00€ HT
<b>Économiste</b> , pour nouveau descriptif quantitatif et qualitatif:	200,00€ HT

<b>Montant de l'avenant:</b>	<b>1 000,00€ HT</b>
Montant initial du marché:	14 640,00€HT
Nouveau montant HT:	15 640,00€ HT
Nouveau montant TTC:	16 500,20€TTC

**Augmentation de 6,83%**

*La Commission d'Appel d'Offres propose d'entériner le présent avenant.*

*Le Conseil de Communauté valide la proposition de la CAO.*

**Avenant au marché de FEREYROLLES:**

Marché initial: 55 084,68€ HT

Avenant pour travaux supplémentaires:

*Échafaudage pose et dépose; Piquage et enduit mortier sur mur (partie hors emprise nouveau bâtiment); regarnissage et enduit dégrossi; enduit de finition teinté gratté, fourniture et pose cadette préfabriqué sur débord de maçonnerie.*

Montant des travaux HT 2 929,44€ HT

Nouveau Montant du marché 58 014,12€ HT

Soit une augmentation de: 5,31%

**La Commission d'Appel d'Offres propose d'entériner le présent avenant.****Le Conseil de Communauté valide la proposition de la CAO du 5 mars.**● **SAINTE DONAT****Pan ouest de la couverture:**

Il y a un problème d'étanchéité sur cette partie de la couverture. Il semble que le problème provient de la souche de cheminée qui absorbe l'eau de pluie.

L'entreprise ANDRAUD propose donc de procéder à sa démolition.

Pour être conforme à la réglementation technique (obligation d'avoir un système de chauffage autre que l'électrique), l'APAVE est intervenue pour vérifier qu'il existe un autre conduit de cheminée et qu'il pourra être utilisé si besoin.

**Avenant:**

Démolition souche de cheminée Ouest 641,99€ HT

Renfort charpente en sous oeuvre après démolition cheminée 160,74€ HT

Obturation sortie de cheminée, fourniture et pose planche et ardoise de Corrèze 370,04€ HT

TOTAL HT 1 172,77€

TVA 5,5% 64,50€

**TOTAL TTC 1 237,27€****Marché initial ANDRAUD LOT COUVERTURE lot 3**

Avenant: 1 172,77€ HT

montant initial du marché HT 12 631,88€ HT

Nouveau montant marché HT 13 804,65€ HT

Nouveau montant TTC 14 563,90€ TTC

**soit une augmentation de: 9,28%****La Commission d'Appel d'Offres propose d'entériner le présent avenant.****Le Conseil de Communauté entérine la proposition de la CAO du 21 février 2008.**



- **SINGLES**

**Consultation pour l'assurance Dommage ouvrage:**

Consultation lancée le 14 décembre 2007.

2 offres remises:

- ✓ MMA 3 511,56€ TTC (TVA à 9%)
- ✓ SMABTP 8 681,52€ TTC

**La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'offre de MMA pour l'assurance dommage ouvrage de Singles, sous réserve que les garanties proposées soient suffisantes.**

**Le Conseil de Communauté entérine la proposition de la CAO du 21 février 2008.**

## **IX. PAYS DU GRAND SANCY**

- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 14 février 2008**

État d'avancement des projets inscrits pour 2008:

- **Projet étude « Diagnostic sanitaire sur le Pays »:**

- Bilan de la réunion du 27 novembre 2007 organisée par l'ARDTA.

L'URCAM et l'ARH ont créé une structure chargée de la gestion démographique du territoire: **la mission régionale de santé.**

Son objectif est de mener une politique d'incitation à l'installation des professionnels de santé.

La mission régionale de santé a défini des zones dites déficitaires et des zones dites fragiles.

Zone déficitaire: définie à partir de critères socio-démographiques et à partir de l'offre de soins, exemple: canton de La Tour d'Auvergne.

Zone fragile: territoire où les maisons de santé pluridisciplinaires pourront être financées.

L'action phare qui va se développer au fil des ans est la maison de santé.

*Mais une maison de santé est-elle vraiment adaptée au territoire du Pays du Grand Sancy ?*

État d'avancement de la réflexion du Pays:

- ✓ recensement des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire réalisé fin 2007,
- ✓ courrier envoyé aux Conseils de l'ordre des médecins, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes le 11 décembre 2007,
- ✓ deux contacts à ce jour: le Président du Conseil de l'ordre des Kinésithérapeutes et la Directrice de l'Hôpital du Mont Dore, vivement intéressés pour travailler ensemble sur la question.

**Prochaines étapes:**

- ✓ **Un autre courrier va être envoyé au Conseil de l'ordre des médecins et des chirurgiens-dentistes,**
- ✓ **Avril 2008: réunion avec l'ensemble des partenaires intéressés, afin d'établir une méthodologie et des pistes de réflexion dans le domaine de la santé, au sein du Pays du Grand Sancy.**
- ✓ **Fin du premier semestre 2008: recrutement d'un animateur pour mener à bien la réflexion et les éventuels projets.**

- **Etude «Recensement et qualification de l'immobilier professionnel vacant »**

**Rappel des objectifs généraux de l'étude :**

**Réalisation d'une étude pré-opérationnelle, devant recenser et établir le niveau de qualification de l'immobilier professionnel vacant sur le territoire (37 communes-20000 habitants) et analyser**

## **stratégiquement les potentialités offertes par le bâti disponible.**

Le Président rappelle que l'association du Pays du Grand Sancy vient de lancer sur son territoire de 37 communes une **étude pour le recensement et la qualification de l'immobilier professionnel vacant**.

En effet, aujourd'hui, le constat partagé sur le territoire du Pays fait état d'un manque chronique de bâtiments à vocation économique disponibles pour installer de nouvelles activités et répondre favorablement à la demande des entreprises.

Aucune stratégie d'offre immobilière ne s'est mise en place et la réponse aux demandes immobilières se réalise au coup par coup.

Dans le cadre d'une politique volontariste d'accueil de porteurs de projets impulsée par le projet de territoire du Pays, « l'accueil immobilier » des entreprises doit être dynamisé autour des alternatives suivantes :

5. Conduite d'une étude pour le recensement et la qualification de l'immobilier professionnel vacant,
6. Mise en place d'un observatoire de l'immobilier professionnel vacant à l'échelle du Pays,
7. Création et aménagement de locaux professionnels dédiés (avec logement quand cela est judicieux) en vue de l'installation de nouveaux entrepreneurs.

Un appel d'offres a été lancé en décembre 2007.

L'étude a finalement été confiée au bureau **ATIC** (+ Cité Architecture). Suite à l'audition du lundi 28 janvier 2008.

Le Président précise qu'il leur incombe de:

- **Réaliser un état des lieux exhaustif et un diagnostic approfondi de l'immobilier professionnel vacant disponible (tant quantitatif que qualitatif) ;**
- Apporter un **appui méthodologique pour transférer les données et informations recueillies dans un observatoire territorial** en cours de constitution ;
- Proposer une **analyse qualitative du bâti** identifié comme stratégique, une organisation permettant d'optimiser l'existant, définir les aménagements à mettre en place, (les réorganisations).

M. BELLAIGUE estime le coût de l'étude élevé d'autant plus qu'il existe déjà des données sur ce thème. Il précise par ailleurs que chaque commune connaît parfaitement les locaux vacants dont elle dispose et que la façon la plus simple de répondre à la demande est de passer directement par la commune.

M. Gérard MARION appuie cette remarque. Il souligne que récemment contacté par un porteur de projets en recherche d'immobilier, la commune a pu répondre à ses attentes en 48 heures.

Le Président fait remarquer qu'un des intérêts de cette étude est qu'elle est menée au niveau du Pays et permet ainsi d'adopter une démarche commune à l'échelle de ce territoire.

Par ailleurs, il précise que les éléments recueillis seront cartographiés et qu'il appartiendra au prestataire de proposer au Pays une méthode d'actualisation de ces données.

*Enfin, le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'un des intérêts de cette étude réside dans la qualification par le bureau d'étude d'environ 8 bâtiments jugés pertinents, qu'un architecte DPLG effectuera une expertise et estimera au final les coûts et charges d'investissements à réaliser en cas de rachat par la Communauté de Commune ou la commune.*

- **« Contrat Auvergne + Eco » et stratégie de développement économique du Pays du Grand Sancy :**

Le Conseil Régional d'Auvergne lance un appel à projets en direction des Pays (ou Territoires de Projets).

Le S.R.D.E. propose d'ajouter, avec un budget spécifique différent du Fonds Régional pour l'Aménagement du Territoire, un volet économique au Contrat Auvergne +, « Auvergne + Eco ».

Les projets présentés doivent répondre à une stratégie de développement économique innovante. Seuls 2 ou 3 Pays seront retenus sur toute la région Auvergne.

L'appel à candidatures a été lancé fin juillet 2007 avec une clôture pour le dépôt des dossiers fixée au 3 septembre 2007.

Le Pays du Grand Sancy a déposé un dossier de candidature avec le projet « Un programme innovant d'immobilier d'entreprises au service d'une démarche globale en faveur de la création d'activité et de l'accueil d'actifs sur le territoire ».

Le dossier déposé par le Pays n'a pas été retenu. Et ce, en raison d'une stratégie de développement économique jugée « insuffisante ».

Un second appel à candidatures est prévu pour Septembre 2008.

Au regard de la démarche présentée, il apparaît souhaitable d'engager, au niveau du Pays du Grand Sancy, une action permettant de définir une véritable stratégie de développement économique. Et ce, avec l'appui d'un apport externe.

***Au regard du budget 2008 qui sera proposé et voté lors de la prochaine Assemblée Générale d'avril 2008 et des études qui vont être engagées, le Pays du Grand Sancy propose de remettre la réalisation de cette étude sur la stratégie de développement économique à 2009.***

### ● ***Présentation de la démarche « Charte forestière de territoire ».***

Une charte forestière, d'après la loi, est « un outil d'aide à la structuration d'un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel ». (Loi d'Orientation Forestière de 2001)

*A quoi sert une Charte forestière de Territoire ?*

Elle sert à :

1. mesurer l'importance de la forêt et de la filière bois sur un territoire déclaré pertinent ;
2. rassembler les acteurs et les usagers de l'espace forestier sur un projet commun ;
3. concrétiser ce projet ;
4. répondre aux problématiques locales :
  1. demandes environnementales et sociales,
  2. emploi et aménagement rural,
  3. regroupement de propriétaires forestiers,
  4. compétitivité de la filière.

Durée moyenne pour élaboration d'une Charte : de 1,5 an à 2 ans

Financement :

Dans sa phase d'élaboration, une Charte forestière peut bénéficier d'une aide Etat (50%), Europe (FEADER mesure 341 A) (50%) avec un plafond de subvention de 30 000 €.

Le coût moyen d'une Charte forestière dans la phase élaboration varie de 30 000 € à 45 000 €.

Dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil Général du Puy de Dôme, l'Union Régionale des communes forestières Auvergne Limousin et de l'Association Départementale des Communes Forestières du Puy de Dôme ont un rôle de conseil et d'accompagnement des territoires dans la démarche d'élaboration d'une Charte forestière .

*Ex : L'association peut :*

- *faire de l'information auprès des élus (présentation de la démarche, présentation des actions pouvant découler d'une charte forestière).*
- ➔ *accompagner le territoire dans la rédaction d'un cahier des charges,*
- ➔ *communiquer une liste de prestataires susceptibles de conduire l'élaboration d'une Charte forestière etc ...*

Précision importante : l'association ne réalise pas (n'assure pas l'animation de la démarche) les Chartes pour le compte d'un territoire.

**Le Pays du Grand Sancy décide de faire intervenir les partenaires (Union Régionale des communes forestières Auvergne Limousin et de l'Association Départementale des Communes Forestières du Puy de Dôme) au cours d'une réunion de présentation de la démarche aux élus du Pays.**

**Suite à cette réunion, les agents du Pays réaliseront un cahier des charges pour la réalisation de l'étude.**

### ● Politique d'accueil d'actifs : organisation d'une manifestation en 2008

#### **Rappel du contexte :**

Sancy Artense Communauté a proposé en Juillet 2006, une manifestation, les « Journées d'accueil d'actifs ». Cette manifestation a été organisée **avec l'appui technique de ses partenaires** positionnés sur le thème de la création d'activité.

(Coût de l'opération en 2006, à l'échelle de la Communauté, 12 000 euros)

Devant le succès de cette démarche proactive en faveur de la création/reprise d'activité, la Communauté Sancy Artense souhaite organiser en **2008** une nouvelle manifestation. Pour autant, il faut avoir à l'esprit que la politique d'accueil d'actifs doit aujourd'hui être appréhendée à l'échelle du Pays du Grand Sancy.

Si dans sa forme, et dans son contenu, la démarche pourra connaître des évolutions, la Communauté se fixe toujours comme objectifs de :

- Mettre à disposition de porteurs de projets motivés par une installation en milieu rural, tous les moyens et informations leur permettant de concrétiser leurs projets ;
- Faire découvrir un territoire d'accueil ;
- Faire connaître des outils d'accompagnement ;
- Instaurer des partenariats locaux.

**Les élus ajoutent que la thématique "jeunes" est intéressante. Il existe des gisements d'emplois à creuser.**

**L'organisation d'une manifestation pour septembre 2008 est à prévoir dès aujourd'hui.**

**Il est rappelé que la Communauté désignée comme chef de file à ce sujet est Sancy Artense.**

Le Président précise qu'un groupe d'étudiantes en Licence Socio-professionnelle à Blaise Pascal réalise actuellement une enquête auprès des élus, des chefs d'entreprises, des centres de formation, des créateurs d'entreprises afin de déterminer un public cible pertinent pour ces journées d'accueil.

M. VERDIER demande sur quel territoire se tiendront ces journées d'accueil.

Le Président énonce que les trois territoires seront présentés aux participants.

En revanche, les questions pratiques (hébergement, lieu de réunion, planning) ne sont pas encore réglées. Il informe le Conseil qu'un premier groupe de travail est prévu le 12 mars.

Le Président fait valoir qu'il serait intéressant de faire coïncider cette session avec l'ouverture de la pépinière, afin de la présenter aux participants.

Il rappelle que les différentes actions engagées au niveau du Pays (étude sur l'immobilier vacant, session d'accueil d'actifs) ou au niveau de la Communauté de communes (pépinière) sont complémentaires et ont toutes vocation à améliorer l'accueil d'actifs sur notre territoire.

### ● Préparation du Budget 2008 (cf. annexe jointe)

Une première ébauche de budget 2008 de l'association est présentée, afin de donner une prévision des cotisations 2008 des membres actifs.

Le budget sera voté en avril 2008.

Par ailleurs, le Conseil Général du Puy de Dôme a délibéré pour participer au financement des études qui sont ou seront menés par les Pays.

Une enveloppe de 150 000€ sera ainsi allouée sous convention.

***Les subventions attribuables par le CG ont été incluses au budget 2008.***

## BUDGET PAYS DU GRAND SANCY 2008

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Charte Forestière	50 000,00 €	59 800,00 €	Etat	25 000,00 €
			Europe	25 000,00 €
			<b>Autofinancement</b>	<b>9 800,00 €</b>
Session d'accueil d'actifs Septembre 2008	25 000,00 €	29 900,00 €	CG30%	7 500,00 €
			Région 50%	12 500,00 €
			<b>Autofinancement 20%</b>	<b>9 900,00 €</b>
Etude Eco +	0,00 €	0,00 €	CG 30%	0,00 €
			Région 50%	0,00 €
			<b>Autofinancement 20%</b>	<b>0,00 €</b>
Etude sanitaire	20 000,00 €	23 920,00 €	CG 30%	6 000,00 €
<i>à compter de septembre 2008 (4 mois payés uniquement)</i>			Région 50%	10 000,00 €
			<b>Autofinancement 20%</b>	<b>7 920,00 €</b>
Etude Immo Pro	41 000,00 €	49 036,00 €	CG 30%	12 300,00 €
			Région 50%	20 500,00 €
			<b>Autofinancement 20%</b>	<b>16 236,00 €</b>
Frais administratifs	- €	2 500,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>136 000,00 €</b>	<b>165 156,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 156,00 €</b>
			<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>46 356,00 €</b>

### Calcul de la cotisation 2008

Population DGF		Cotisation	
Sancy	15022	Sancy	23 006,47 €
Rochefort	7504	Rochefort	11 492,51 €
Sancy Artense	6287	Sancy Artense	9 628,66 €
Saint Victor la Rivière	316	Saint Victor la Rivière	483,96 €
Saint Pierre Colamine	224	Saint Pierre Colamine	343,06 €
Saint Nectaire	915	Saint Nectaire	1 401,34 €
<b>Population totale Pays</b>	<b>30268</b>	<b>Total cotisations</b>	<b>46 356,00 €</b>

## **X. INFORMATIQUE DES ÉCOLES**

### **Préparation du lancement de la consultation,** **Présentation/rappel du projet**

En 2007, la Communauté a acquis du matériel informatique pour les écoles de Saint Sauves, Tauves et La Tour d'Auvergne.

Comme convenu lors du Débat d'orientation budgétaire de janvier dernier, il convient de terminer le renouvellement du matériel informatique des écoles cette année.

Il est rappelé qu'il est désormais possible de dupliquer les ordinateurs, pour générer plus d'économie.

Les anciens PC sous windows 98 seront recyclés.

Les PC actuellement sous Windows XP sont conservés (et/ou déplacés dans d'autres écoles).

### **Prévisionnel du matériel disponible dans chaque école en 2008:**

<b>ECOLE</b>	<b>NOMBRE D'ORDINATEURS</b>	<b>NOMBRE DE POSTES DUPLIQUES</b>	<b>NOMBRE DE POSTES TOTAL</b>
<b>BAGNOLS</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>LARODDE</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
<b>LA TOUR D'AUVERGNE</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>SAINT DONAT</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
<b>SAINT JULIEN PUY LAVEZE</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
<b>LAQUEUILLE GARE</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
<b>SAINT SAUVES</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>TAUVES</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>41</b>

### **Estimation financière:**

**6 100€ HT**

La Communauté de Communes doit renouveler une partie de son matériel informatique, principalement pour les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme.

Le "jeu de la chaise musicale" permettra le renouvellement du matériel des écoles.

### **Estimation financière matériel**

**Communauté de Communes et Office de tourisme:**

**16 750€ HT.**

5 PC neufs achetés et 9 stations pour dupliquer certains postes et éviter d'acheter 14 PC.  
 Les postes des stagiaires de l'Office de Tourisme seront par exemple dupliqués. Idem pour l'ordinateur de l'agent en charge du portage de repas.  
 Une fois renouvelés, les autres PC iront dans les écoles.

**Le Conseil de Communauté autorise le Président à lancer la consultation pour le matériel informatique de la Communauté et des écoles.**

## **XI. ENTRETIEN DES RIVIÈRES**

- **Choix d'un prestataire pour l'étude sur l'entretien des cours d'eau communautaires:**

Consultation lancée selon une procédure adaptée le: 24 janvier 2008

Publicité dans la Montagne, parue le: 31 janvier 2008

Réception des offres le: 28 février 2008 à 16h00

5 bureaux avaient été consultés par courrier :

- SERALP Infrastructure
- INGEROP
- INGE Conseil
- SAFEGE Environnement
- SAUNIER Associés

11 offres ont été reçues :

<b>Bureau d'études</b>	<b>Lieu siège /antenne</b>	<b>Offre en € HT</b>
Aqua Conseil	31450 BAZIEGE	35 000€ HT
CIDEE	74960 CRANGEVMER	57 650€HT
Impact conseil	23430 CHATELUS LE MARCHEIX	46 050€ HT
<b>ACE</b>	<b>87000 LIMOGES</b>	<b>28 750€ HT</b>
CE3E	27180 ARNIERES SUR ITON	58 689€ HT
CENTRE INGENIERIE AQUATIQUE	77140 NEMOURS	46 975€ HT
CESAME	FRAISSE	52 155€ HT
ASCONIT Consultants	CARQUEFOU	53 125€ HT
SOGREAH	ECHIROLLES	62 647€ HT
G2C Environnement	BRIVE	48 837€ HT
EGIS EAU		38 450€ HT



**Après ouverture des plis, la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil de Communauté de retenir le bureau d'étude ACE sous réserve de l'analyse des offres faite par l'Agent de développement Environnement et de l'Animatrice du Contrat de Rivière Haute Dordogne.**

**Le Conseil de Communauté valide la proposition d'appel d'offres, et décide de retenir le bureau d'étude ACE sous réserve de l'analyse des offres faite par l'Agent de développement Environnement et de l'Animatrice du Contrat de Rivière Haute Dordogne.**

## **XII. BUS DES MONTAGNES**

Le Conseil Général du Puy de Dôme souhaite continuer à promouvoir le Bus des montagnes dans le cadre d'une manifestation susceptible d'intéresser les habitants du monde rural.

- **le salon des seniors le vendredi 4 avril 2008,**

**Prix du transport: 3€ Aller-Retour,**

M. MARION François souligne que le prix n'est vraiment pas onéreux.

**Le Conseil de Communauté entérine le déroulement de la manifestation "Salon des seniors", organisée par le Conseil général du Puy de Dôme, dans le cadre du Bus des Montagnes et de prendre en charge 50% du déficit restant.**

## **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

**Le Conseil de communauté décide d'adhérer au CAUE du Puy de Dôme, l'année 2008, et autorise le Président à verser la cotisation forfaitaire de 600€.**